

LEGALISATION DE DOCUMENTS

Liste des documents légalisables avec les pièces à fournir :

AUTORISATION PARENTALE :

Les pièces à fournir pour légaliser une autorisation parentale sont les suivantes :

- La copie de la pièce d'identité de celui qui autorise
- L'extrait d'acte de naissance de celui que concerne l'autorisation
- Un (01) ou plusieurs timbres, en fonction du nombre de copie d'autorisation à faire légaliser
- Une fiche d'autorisation parentale manuscrite ou tapuscrite à remplir (cliquez pour voir un modèle)

CERTIFICATION DES DIPLOMES :

Les pièces à fournir pour certifier conforme un diplôme sont les suivantes:

- Original du diplôme
- Photocopie du diplôme
- Une copie de la pièce d'identité du titulaire du diplôme
- Un (01) ou plusieurs timbres, en fonction du nombre de copie de diplôme à faire certifier.

LES CONTRATS DE BAIL :

Les pièces à fournir pour légaliser un contrat de bail sont les suivantes:

- Un (01) imprimé du contrat de bail dûment rempli et signé par le bailleur et le locataire
- Photocopie des pièces des personnes concernées (bailleur et locataire)
- Un (01) ou plusieurs timbres, en fonction du nombre de copie de contrat à faire légaliser

En fonction du type de contrat, il y aura ou pas, une décharge à faire par le bailleur

LA PROCURATION:

Les pièces à fournir pour légaliser une procuration sont les suivantes:

- La photocopie de la pièce de celui qui donne la procuration. Si c'est une procuration qui donne des pouvoirs importants, le donneur doit faire une décharge

- Saisir un document de procuration en fonction de l'objet de la procuration
- Un (01) ou plusieurs timbres, en fonction du nombre de procuration à faire légaliser

NB :Le prix du timbre est à 500 FCFA

Le délai maximum de retrait de vos documents légalisés est de 24h

Si vous n'avez pas trouvé ce que vous recherchez sur cette page, veuillez appeler le numéro suivant:

22 00 91 12